



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 04 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Antoine DAVENE de ROBERVAL, conseillers municipaux.

Etait absent excusé: Thierry SEUTIN

Mme Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, est *désigné(e)* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

DELIBERATION MODALITES D'OCTROI DE CARTE CADEAU

Monsieur le Maire expose

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans et aux personnes de 65 ans et plus, doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cartes cadeaux.

La carte cadeau sera d'une valeur de 35,00 €.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- **Valide** le principe d'une carte cadeau offerte aux enfants de 0 à 10 ans et aux personnes de 65 ans et plus d'une valeur de 35 €,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- Inscrit les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 623 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

10 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix « abstention »

Fait à RHUIS
Le 04 septembre 2023

Jean-François GOYARD
Maire

